Image not found or type unknown

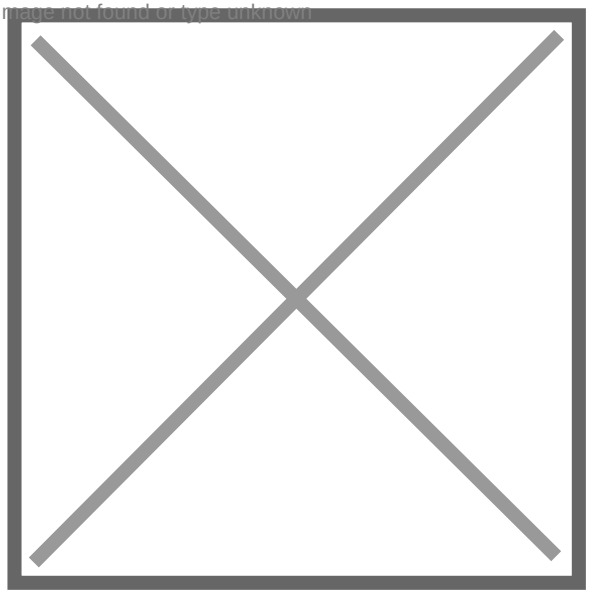

Licenciement suite liquidation judiciaire

Par **Erto**, le **06/06/2023** à **22:07**

Suite à la liquidation de la société j'ai été licencié pour motif économique. avec preavis débutant le 8 avril 2021 et finissant le 7 juin 2021. Le mandataire judiciaire m'a adressé ma lettre et m'a confié au SCTS pour la suite des formalités et paiements.

Je me suis inscrit au pole emploi mais j'ai été été radié car le mandataire ne m'a jamais fourni l'attestation employeur necessaire au calcul de mes droits au chômage.

J'ai attendu qu'on me régle mes indemnités de licenciement et les salaires impayés, en vain, pas de réponse.

Alors je me suis rendu au bureau du SCTS et une employé m'a répondu que le fait que je travaillais pour une société d'un membre de ma famille, il y avait une enquete et fallait attendre le resultat. Je leur ai fourni tous les justificatifs et même mes relevés de banque sur les deux dernieres années.

J'ai réclamé à maintes reprises mon attestation employeur qui m'aurait permit de béneficier de l'assurance chômage et à ce jour, le 6 juin 2023 je n'ai toujours rien. je n'ai pas non plus reçus mes indemnites et salaires impayés, ni par le SCTS ni par AGC.

J'ai attendu la fin de l'instruction de la liquidation et toujours rien. Je pense que la cloture ne va pas tarder.

je voudrais savoir si je peux m'adresser au conseil des prud'hommes pour réclamer mes droits.

Je vous remercie par avance pour vos precieux conseils.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés